

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL TENUE
LE 4 JUIN 2013 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents: Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Jean Perron, conseiller, district n° 5
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absent : Monsieur Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de mai 2013

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2013

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 mai 2013

5.3 Autorisation de paiement / Réfection des infrastructures souterraines des secteurs Le Plateau et protection des puits, poste des Mélèzes / *Les Excavations Lafontaine inc. et CIMA+*

5.4 Autorisation de paiement / Déplacement d'une ligne aérienne dans le cadre des travaux de mise aux normes des étangs aérés / *Hydro-Québec*

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Dérogation mineure face au 7001, route de Fossambault, lot numéro 690-5

6.3 Dérogation mineure au 309, rue du Carrefour, lot numéro 861-185

6.4 Dérogation mineure au 6155, route de Fossambault, lots numéros 683-1 et 682-9-A-1

6.5 Dérogation mineure au 38, avenue de la Rivière, lot numéro 901-303

6.6 Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement numéro 2003-04-7775 sur les alarmes et systèmes d'alarmes

6.7 Participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

6.8 Mandat pour services professionnels en ingénierie / Étude de faisabilité pour le raccordement d'un nouveau poste de pompage sur la conduite de refoulement existante du poste de Plage Lac St-Joseph / CIMA +

6.9 Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » / Croix-Rouge canadienne

- 6.10 Dépôt de candidature / Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), Volet 5.1 / Reconstruction de la salle communautaire et de l'hôtel de ville
- 6.11 Demande d'aide financière / Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014
- 6.12 Embauche d'un inspecteur en bâtiments / poste temporaire
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

97-06-2013

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

98-06-2013

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

- 4. **CORRESPONDANCE**
- 4.1 **Liste de la correspondance du mois de mai 2013**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de mai 2013 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2013

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 mai 2013 et les invite à le consulter.

99-06-2013

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 mai 2013

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 mai 2013 totalisant 246 585,58 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1300255 à ENB 1300354.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 mai 2013 totalisant une somme de 246 585,58 \$ et la liste des engagements ENB 1300255 à ENB 1300354, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

100-06-2013

5.3 Autorisation de paiement / Réfection des infrastructures souterraines des secteurs Le Plateau et protection des puits, poste des Mélèzes / *Les Excavations Lafontaine inc. et CIMA+*

ATTENDU la demande de paiement de Les Excavations Lafontaine inc. datée du 27 mars 2013 au montant de 41 851,21 \$;

ATTENDU la demande de paiement de CIMA+ au montant de 6 000 \$ en date du 15 avril 2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 41 851,21 \$ plus taxes à la firme *Les Excavations Lafontaine Inc.*, et d'une somme de 6 000 \$ plus taxes à *CIMA+*.

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 10240-2010 et 10450-2011, et/ou le surplus aqueduc et égout.

101-06-2013

5.4 Autorisation de paiement / Déplacement d'une ligne aérienne dans le cadre des travaux de mise aux normes des étangs aérés / *Hydro-Québec*

ATTENDU la facture de Hydro-Québec datée du 23 mai 2013 au montant de 48 908,17 \$ pour le déplacement d'une ligne aérienne dans le cadre du projet d'agrandissement des étangs aérés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 48 908,17 \$ plus taxes, à *Hydro-Québec*.

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

6. AFFAIRES COURANTES

102-06-2013

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors des rencontres des 23 et 29 mai 2013 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU les procès-verbaux et le tableau synthèse déposés suite à ces rencontres, lesquels sont annexés au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

103-06-2013

6.2 Dérogation mineure face au 7001, route de Fossambault, lot numéro 690-5

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 7001, route de Fossambault, et désigné sous le lot numéro 690-5, laquelle vise à permettre un bâtiment d'utilité publique avec une marge arrière de 3,58 mètres alors que la norme réglementaire de la marge arrière d'un bâtiment principal d'usage public et institutionnel dans la zone 85-P est de 7,5 mètres;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QU'un projet d'implantation fut déposé après la publication de la dérogation mineure;

ATTENDU QUE pour émettre sa recommandation, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est appuyé sur le plan-projet de lotissement fait par l'arpenteur Martin Pageau, daté du 6 mai 2013;

ATTENDU QUE le CCU a analysé la présente demande de dérogation le 23 mai 2013 et recommande au conseil municipal de l'accepter, conditionnellement à ce que la marge arrière soit de 3,88 mètres au lieu de 3,58 mètres;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 690-5, conditionnellement à ce que la marge arrière soit de 3,88 mètres au lieu de 3,58 mètres.

104-06-2013

6.3 Dérogation mineure au 309, rue du Carrefour, lot numéro 861-185

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 309, rue du Carrefour, et désigné sous le lot numéro 861-185, laquelle vise à régulariser la marge de recul latérale du bâtiment principal à 1,84 mètre, alors que la norme réglementaire de la marge de recul latérale d'un bâtiment principal dans la zone 56-H est de 2 mètres;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 29 mai 2013 et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 861-185.

105-06-2013

6.4 Dérogation mineure au 6155, route de Fossambault, lots numéros 683-1 et 682-9-A-1

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

La dérogation mineure est reliée à un projet de construction assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale, lequel, dans sa demande actuelle, est refusé.

106-06-2013

6.5 Dérogation mineure au 38, avenue de la Rivière, lot numéro 901-303

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 38 avenue de la Rivière, et désigné sous le lot numéro 901-303, laquelle vise à régulariser la marge de recul latérale sud-ouest du bâtiment principal à 0,69 mètre, alors que la norme réglementaire pour la marge de recul latérale d'un bâtiment principal dans la zone 66-H est de 1 mètre;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 29 mai 2013 et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 901-303.

6.6 Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement numéro 2003-04-7775 sur les alarmes et systèmes d'alarmes

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement abrogeant le Règlement numéro 2003-04-7775 sur les alarmes et systèmes d'alarmes

107-06-2013

6.7 Participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Le conseiller Jean Perron dénonce son intérêt sur ce point et s'abstient de délibérer.

ATTENDU QUE les assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendront les 26, 27 et 28 septembre 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux inscriptions nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser M. le Maire, Jean Laliberté, et le directeur général, M. Jacques Arsenault, à assister aux assises annuelles 2013 de la Fédération québécoise des municipalités.

QUE les frais relatifs aux inscriptions, déplacements et restauration soient engagés à cet effet.

QUE ces dépenses soient financées à même le budget d'opération 2013.

108-06-2013

6.8 Mandat pour services professionnels en ingénierie / Étude de faisabilité pour le raccordement d'un nouveau poste de pompage sur la conduite de refoulement existante du poste de Plage Lac St-Joseph / CIMA +

ATTENDU le projet de développement résidentiel à venir de M. Yvon Fournier prévoyant la construction d'environ 200 unités d'habitations;

ATTENDU l'absence d'un réseau de collecte d'égout domestique dans le secteur concerné ;

ATTENDU QUE la construction d'un nouveau poste de pompage est envisagée afin de desservir ce projet de développement;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de connaître l'état du réseau d'égout domestique relié au poste de pompage de Plage Lac St-Joseph;

ATTENDU l'offre de services de la firme CIMA+ pour réaliser une étude de faisabilité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme CIMA+ pour faire une étude de faisabilité en vue de raccorder un nouveau poste de pompage sur la conduite de refoulement existante du poste de pompage de Plage Lac St-Joseph et ce, pour un montant de 16 800 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus aqueduc et égout et/ou le surplus cumulé.

109-06-2013

6.9 Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » / Croix-Rouge canadienne

ATTENDU QUE la Ville doit mettre à jour son plan des mesures d'urgence et signer des ententes avec certains organismes.

ATTENDU que les villes locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);

ATTENDU que les villes doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adoptés;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en oeuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la VILLE et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De renouveler l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour la gestion des services aux sinistrés et ce, pour une période de trois ans (3) à compter de la signature par le représentant de la Ville;

QU'à cet effet, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac verse une contribution annuelle représentant un montant de 0,15 \$ per capita pour chaque année ;

QUE M. le Maire et le directeur général soient autorisés à signer la présente entente.

110-06-2013

6.10 Dépôt de candidature / Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), Volet 5.1 / Reconstruction de la salle communautaire et de l'hôtel de ville

ATTENDU la désuétude de la salle communautaire et de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE les espaces de travail actuels sont insuffisants et inadéquats pour le personnel de la Ville;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à la reconstruction de la salle communautaire et de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande de subvention au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), Volet 5.1;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac autorise le Groupe Roche Ltée à présenter le projet de reconstruction de la salle communautaire et de l'hôtel de ville au MAMROT, dans le cadre du PIQM, Volet 5.1;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et à payer les coûts d'exploitation continus de ce projet;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désigne monsieur Jacques Arsenault, directeur général, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

QUE cette dépense soit financée à même un règlement d'emprunt à être approuvé par le MAMROT.

111-06-2013

6.11 Demande d'aide financière / Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014

L'objectif de ce programme est de contribuer aux projets d'amélioration réalisés par les municipalités sur leur réseau routier.

ATTENDU la confirmation reçue de M. Éric Caire, député de La Peltrie, à l'égard d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014.

112-06-2013

6.12 Embauche d'un inspecteur en bâtiments / Poste temporaire

ATTENDU les besoins organisationnels du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'engagement du personnel pour la saison estivale 2013;

ATTENDU QUE la dépense a été prévue au budget 2013;

ATTENDU les recommandations du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de M. Jean-Sébastien Joly à titre d'inspecteur en bâtiments, et ce, pour une période de 12 semaines. Le salaire est fixé à 16 \$ l'heure, tel que prévu au budget pour un stagiaire.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2013.

7. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le Maire informe la population sur les sujets suivants

7.1 Fermeture des bureaux le 24 juin et le 1^{er} juillet 2013

Dans le cadre des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et de la Confédération, les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés les lundi 24 juin et 1^{er} juillet 2013.

7.2 Départ de M. le Curé Michel Poitras

Monsieur le Maire annonce le départ de M. le Curé Michel Poitras de notre paroisse. Il le félicite pour sa nomination à titre de supérieur du Grand Séminaire de Québec et le remercie pour son implication dans notre communauté chrétienne.

7.3 Messes d'ouverture

La messe d'ouverture de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse sera célébrée le dimanche 23 juin à 10 h 30 par l'Abbé Lucien Robitaille. Une messe sera célébrée tous les dimanches jusqu'au 8 septembre.

Pour sa part, la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac tiendra sa messe d'ouverture le dimanche 23 juin à 9 h 30 et sera célébrée par l'Abbé Pierre Duguay. Après la célébration, les bouquinistes de la Chapelle seront sur place pour faire la vente de livres usagés.

7.4 Inscriptions aux camps de jour et vente des cartes de plage

Les inscriptions aux camps de jour se feront aux dates suivantes :

- | | |
|---|---|
| • <u>Corporation nautique de Fossambault (CNF)</u>
(endroit : Pavillon Desjardins) | Samedi 15 juin de 10 h à 13 h |
| | Samedi 22 juin de 10 h à 13 h
inscriptions@lacnf.org |

*Les cartes de plage seront également en vente au **Pavillon Desjardins** lors de ces journées d'inscription.*

- | | |
|---|---|
| • <u>Club nautique du Lac St-Joseph (CNLSJ)</u>
(endroit : 6200, route de Fossambault) | Samedi 22 juin de 10 h à 14 h
www.cnlsj.ca |
|---|---|

7.5 Brunch du Commodore (CNF)

Le 50^e Brunch du Commodore aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le dimanche 23 juin à 11 h.

7.6 Souper d'ouverture du Club nautique du lac Saint-Joseph

Un souper familial d'ouverture se tiendra au Club nautique du lac St-Joseph le vendredi 28 juin à 17 h 30.

7.7 Ouverture de la plage municipale

Monsieur le Maire informe la population que la plage sera officiellement ouverte le samedi 15 juin avec surveillants-sauveteurs de 10 h à 18 h. L'horaire régulier (7 jours sur 7) est prévu du 24 juin au 25 août. En dehors de cette période, la plage sera ouverte les fins de semaine du 15 juin et du 22 juin et celle du 31 août.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 55, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. Des modifications à apporter au Règlement sur le stationnement dans la ville;
2. La coupe d'arbres mitoyens, propriétés sises au 6155 et 6159, route de Fossambault;
3. Le projet de construction du 6155, route de Fossambault;
4. Les cartes de plage en possession de non résidants de Fossambault;
5. La cueillette des ordures et des bacs bruns au DRAP;
6. La dérogation mineure au 6155, route de Fossambault;
7. Le règlement sur la revitalisation des berges.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 30.

113-06-2013

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 30.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier